

UNIVERSITE' D'ÉTÉ FRANCO-ITALIENNE
1ère édition: "NUMÉRIQUE & ENVIRONNEMENT"
Université de Limoges
6-8 juillet 2022

Document de synthèse

Du 6 au 8 juillet 2022, l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université de Limoges a accueilli une Université d'été franco-italienne. Cette rencontre a inauguré la collaboration entre quatre universités partenaires des deux pays : l'Université de Limoges, l'Université de Lille et l'Université de Nantes pour la France, et l'Université de Trente pour l'Italie. Le thème choisi pour cette première édition a porté sur « Numérique & environnement » et les débats ont été organisés sous la forme de tables rondes thématiques auxquelles ont pris part doctorants, docteurs et enseignants chercheurs. Les travaux se sont déroulés dans les deux langues, français et italien, et ont permis de réfléchir sur des questions phares de notre actualité favorisant une approche comparative du droit.

Les journées se sont ouvertes par une table ronde animée par les doctorants des universités partenaires ayant abordé notamment la thématique liée au numérique. Plus particulièrement, les intervenants ont ouvert les débats à partir des sujets suivants : l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits fondamentaux et le droit constitutionnel (Luca Rinaldi, Trente) ; le défi de la révolution numérique dans l'accès des citoyens à l'administration publique (Élise Boulineau, Limoges) ; la proposition de l'*Artificial Intelligence Act* en référence à la contestabilité de la décision algorithmique et à l'accès à la justice (Giulia Olivato, Trente) ; le rapport entre l'intelligence artificielle et la sécurité nationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (Sergio Sulmicelli, Trente) ; enfin, l'impact des sources d'énergie marine renouvelables sur la biodiversité marine (Maelys Vacher, Nantes).

Dans la journée du jeudi 7 juillet, deux grandes thématiques ont fait l'objet d'échanges autour des questions liées aux rapports entre pouvoir étatique, numérique et environnement. La matinée a été dédiée à « L'État et le numérique : les défis du XXIème siècle ». Au sein de cette table ronde cinq grandes questions ont été présentées et discutées, à savoir : les modèles de discipline de l'intelligence artificielle dans une perspective comparée (Marta Fasan, Trente), l'utilisation du numérique dans les services publics et la responsabilisation de l'utilisateur (Caroline Boyer-Capelle, Limoges), le *cloud computing* et la souveraineté numérique (Antonino Ali, Trente), le rapport entre intelligence artificielle et justice dans une optique comparée (Simone Penasa, Trente), et le régime de la saisie de supports numériques en France, en Angleterre et au Québec (Rudy Laher, Limoges). Les travaux de l'après-midi ont, en revanche, ouvert la réflexion sur la thématique, de plus en plus débattue dans le monde scientifique et politique, de l'impact du numérique sur l'environnement. Le thème « L'environnement et le numérique : les défis de la transition écologique » a réuni quatre intervenants ayant expliqué : les avantages et les inconvénients de l'utilisation du numérique et de la protection de l'environnement (Émilie Chevalier, Limoges) ; la participation publique dans le Code de l'environnement français (Cécile Chassagne, Limoges) ; le transport de déchets dangereux liés aux technologies numériques (Ismael Koné, Nantes), et l'évolution du commerce maritime par rapport au commerce électronique (Martin Ndende, Nantes).

La dernière journée de cette rencontre franco-italienne a abordé deux thèmes connexes et visant à interroger le « Rôle des normes dans la transition écologique » et « La constitutionnalisation de la protection de l'environnement ». Un riche débat s'est donc ouvert autour de plusieurs questions telles que : la *climate litigation* et le rôle des particuliers dans la protection de l'environnement (Luisa

Antoniolli, Trente) ; la protection de l'environnement dans les contrats d'investissement (Sondra Faccio et Marco Pertile, Trente) ; la biodiversité marine et les effets du réchauffement climatique (Odile Delfour, Nantes) ; l'importance des eaux souterraines dans la lutte contre le changement climatique (Monica Cardillo, Limoges) ; la personnalité juridique des fleuves (Frantz Maynard, Nantes), et le rapport entre l'expérimentation animale et la protection juridique des animaux (Cinzia Piciocchi, Trente).

Dans chaque session, les présentations ont été suivies d'un large espace de discussion entre tous les participants, ce qui a permis de mettre en évidence des aspects comparatifs et des liens méthodologiques et substantiels qui relient de nombreux thèmes entre eux. En particulier, tant les questions liées à la numérisation que celles liées à la protection de l'environnement ont mis en évidence la nécessité d'une révision critique des catégories et des instruments juridiques, qui doivent être adaptés et innovés pour faire face à une réalité sociale et environnementale en mutation rapide. En particulier, des thèmes tels que la protection des droits fondamentaux, la participation démocratique, le rôle des administrations publiques et de la société civile, les relations entre pays « développés » et « en voie de développement », revêtent de nouvelles caractéristiques à la lumière des dernières avancées technologiques et scientifiques et des défis qui en découlent pour garantir des systèmes sociaux durables et équitables. Ils doivent donc être analysés selon une approche interdisciplinaire et comparative, qui tienne compte de la complexité de ces phénomènes et de leur impact global.

La grande variété et la qualité des contributions ont incité les organisateurs à planifier la publication en libre accès d'une sélection des contributions présentées au cours des journées, de manière à favoriser la visibilité et la circulation des idées discutées auprès d'un public plus large.

En outre, les thèmes pourront faire l'objet d'études et de discussions ultérieures, avec de nouveaux thèmes, et faire l'objet d'autres activités conjointes entre les partenaires, telles que des séjours de recherche et des initiatives conjointes pour les doctorants des différentes universités, séminaires, publications et autres collaborations.